Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212700561-20261106-DAJ-DEC-26-334-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2026
Publication : 06/11/2026

BERNAY
LA VILLE

DECISION N° 195-2026

Portant validation du devis de société « atelier DEVAUX » pour le fabrication et fourniture d'un nouveau portail concernant le parc de stationnement de la police municipal

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société « atelier DEVAUX » pour le fabrication et fourniture d'un nouveau portail concernant le parc de stationnement de la police municipal

Considérant que le devis de la société « atelier DEVAUX »

DECIDE :

De valider le devis de la société **«** atelier DEVAUX » pour le fabrication et fourniture d'un nouveau portail concernant le parc de stationnement de la police municipal D'un montant 16 352 € HT

signé électroniquement le 03/11/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen - 53, avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen – dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.